

Éducation et commerce à Paris à la fin de l'Ancien Régime : l'offre d'enseignements de langues modernes

Education and business in Paris at the end of the Ancien Regime: the modern language teaching offer

Ulrike Krampfl



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/2834>

DOI : 10.4000/histoire-education.2834

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 31 août 2014

Pagination : 135-156

ISBN : 978-2-84788-649-8

ISSN : 0221-6280

Référence électronique

Ulrike Krampfl, « Éducation et commerce à Paris à la fin de l'Ancien Régime : l'offre d'enseignements de langues modernes », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 140-141 | 2014, mis en ligne le 31 août 2016, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/2834> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.2834>

Éducation et commerce à Paris à la fin de l'Ancien Régime : l'offre d'enseignements de langues modernes

Ulrike Krampfl

L'espace éducatif français connaît au cours du XVIII^e siècle des mutations importantes. Celles-ci s'inscrivent dans les dynamiques sociales, matérielles et culturelles du temps dont font partie les politiques culturelles et religieuses du pouvoir royal. Le milieu du siècle constitue en cela un tournant significatif qui peut être caractérisé, en quelques mots, par une multiplication d'écrits consacrés à l'éducation, masculine et, de plus en plus, féminine, par la question des collèges que ravive l'expulsion des jésuites, mais aussi de manière plus générale, par l'expansion du marché du livre, diversifié et plus accessible, ainsi que le développement de sociabilités littéraires de tous genres dans la capitale et en province¹. Émerge ainsi un espace que nous appelons public et qui vient s'agencer autour de la notion de « commerce », sociable et économique, culturel et matériel, fournissant médiatisations et ancrages à une mobilité croissante des hommes et des femmes ainsi que des biens eux-mêmes porteurs d'idées.

C'est dans ce contexte que se place la demande croissante pour un apprentissage réglé des langues dites vernaculaires ou modernes, parallèlement ou en concurrence avec le latin². D'abord outils de communication, évident

1 Cf. Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'Éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES-CDU, 1976; Dominique Julia, « L'enfance entre absolutisme et Lumières (1650-1800) », in Egle Becchi, Dominique Julia (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, t. 2, *Du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2004 (1^{re} éd. 1998), p. 7-119. Je tiens à remercier les experts de la revue ainsi que Natacha Coquery et Rebekka von Mallinkrodt pour leurs précieux commentaires et critiques.

2 Cf. Peter Burke, « Heu domine, adsunt Turcae. A Sketch for a Social History of Post-Medieval

et omniprésent dans tous les milieux sociaux, les idiomes vernaculaires se transforment en effet, depuis la fin du Moyen Âge, en objets de savoir, au sein d'un processus que la linguistique appelle la grammatisation³ : se développe en effet un méta-discours sur le langage prenant la forme de dictionnaires et de grammaires, mais aussi de manuels, de dialogues et autres outils didactiques destinés à la transmission. Or, contrairement à d'autres objets de savoir, les langues, hormis les langues anciennes, n'entrent guère, en France, dans l'enseignement scolaire. La demande d'instruction linguistique se tourne vers d'autres lieux et, contrairement à ce qui a pu être affirmé⁴, elle semble importante au XVIII^e siècle⁵. Pour appréhender ces lieux, la presse, en plein essor au XVIII^e siècle, s'avère une source particulièrement riche en ce qu'elle incarne une forme de médiatisation stratégique du commerce des choses et des idées. Plusieurs titres accueillent une partie importante du commerce des langues⁶, dont le *Journal de Paris* (dépouillé de 1778 à 1791), *l'Avant-Coureur* (1760-1773) et surtout les *Affiches, annonces et avis divers ou Journal général*

Latin», in Peter Burke, Roy Porter (dir.), *Language, Self, and Society. A Social History of Language*, Cambridge, Polity Press, 1991, p. 23-50, ainsi que Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998. Sur le français en France, cf. André Chervel, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz, 2008 (1^{re} éd. 2006).

- 3 Sylvain Auroux, «Le processus de la grammatisation et ses enjeux», in *Idem* (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, vol. 2, *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège, Mardaga, 1992, p. 11-64. Le processus s'accompagne de politiques linguistiques, cf. pour la langue française, le classique de Michel de Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois, l'enquête Grégoire*, Paris, Gallimard, 1975; plus récemment, pour une approche sociolinguistique historique davantage «par le bas», R. Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997 (éd. ang. 1993) ainsi que Serge Lusignan, France Martineau, Yves Charles Morin, Paul Cohen, *L'Introuvable unité du français. Normes, contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e-XVIII^e siècle)*, Québec, Presses de l'université Laval, 2011.
- 4 Jean-Antoine Caravolas, *Histoire de la didactique des langues au siècle des Lumières. Précis et anthologie thématique*, Montréal, Presses universitaires de Montréal/Tübingen, Günter Narr, 2000, p. 89, affirme qu'au vu du statut dit universel de la langue française, les Français n'auraient pas été très motivés pour apprendre des langues étrangères. Sur «l'Europe française», cf. Pierre-Yves Beaurepaire, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, Autrement, 2007; Ursula Haskins Gonthier, Alain Sandrier (dir.), *Multilinguisme et multiculturalité dans l'Europe des Lumières*, Paris, Honoré Champion 2007; Gilles Siouffi, «De l'«universalité» européenne du français au XVIII^e siècle. Retour sur les représentations et les réalités», *Langue française*, n° 167, 2010, p. 13-29; ainsi que récemment Rahul Markovits, *Civiliser l'Europe. Politiques du théâtre français au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2014.
- 5 Pour un aperçu, incomplet mais utile, cf. Sylvain Auroux, E.F.K. Koerner, Hans-Josef Niederehe, Kees Versteegh (dir.), *Histoire des sciences du langage*, vol. 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 2000, chap. XVII, «L'enseignement des langues du XV^e au XVIII^e siècle en Europe», p. 681-741 (plusieurs auteurs).
- 6 Mais aussi *l'Année littéraire*, le *Mercur de France* ou le *Journal encyclopédique*. Voir la synthèse de Gilles Feyel, *La presse en France des origines à 1944. Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2^e édition, 2007.

de Paris, fondées en 1751, quotidiennes à partir de décembre 1778, véritable journal du « consommateur éclairé » (dépouillées de 1751 à 1791) : avis de publications de manuels, de grammaires, de traductions, mais surtout annonces, par centaines, d'enseignements de langues sous des formes, nous le verrons, parfois inattendues⁷. D'un statut peu reconnu en termes de matière d'enseignement, les langues modernes constituent pour cela même un observatoire intéressant de l'imbrication de l'espace éducatif avec le marché culturel. Car les langues, outil de communication et objet de savoir, deviennent au plus tard au XVIII^e siècle, un véritable bien de consommation culturelle. À ce titre, elles peuvent être rapprochées du théâtre autant que des sociabilités plus informelles qui émergent autour des objets culturels. Apparaît ainsi un aspect spécifique de l'économie éducative du temps qui, de manière socialement différenciée, traverse l'ensemble de la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime sans pour autant toucher tous les champs socio-économiques de la même façon.

Le propos qui suit se situe au croisement d'une histoire sociale des langues, de l'éducation et de la didactique des langues et de celle des sociabilités urbaines et des pratiques culturelles et économiques⁸. La question des langues vernaculaires dans le Paris des Lumières sera d'abord appréhendée à travers leur rapport problématique à la scolarisation des savoirs avant de déplacer le regard vers l'espace domestique et ses multiples pratiques de transmission ; à partir de là, se profile une véritable scolarisation « hors les murs » des langues

7 Ont été retenues ici les annonces de cours dans plusieurs journaux (*Affiches, Journal de Paris, L'Avant-Coureur*), ainsi qu'à partir de 1778, les annonces d'emploi de domestiques (*Affiches*). Sur les annonces et la publicité, cf. Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *Revue historique*, n°4, 2003, p. 837-868; Colin Jones, « The Great Chain of Buying: Medical Advertisement, the Bourgeois Public Sphere, and the Origins of the French Revolution », *The American Historical Review*, n°1, 1996, p. 13-40; Liliane Hilaire-Pérez, Marie Thébaud-Sorger, « Les techniques dans l'espace public. Publicités des inventions et littérature d'usage en France et en Angleterre au XVIII^e siècle », *Revue de synthèse*, n°2, 2006, p. 393-428; sur Londres, cf. Claire Walsh, « The Advertising and Marketing of Consumer Goods in Eighteenth Century London », in Clemens Wischermann, Elliott Shore (dir.), *Advertising and the European City. Historical Perspectives*, Aldershot, Ashgate, 2000, p. 79-95.

8 Cf. les travaux pionniers de Peter Burke et Roy Porter (dir.), *A Social History of Language*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, ainsi que Peter Burke, *Languages and Communities in Early Modern Europe*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2004. Plus récemment, l'étude exhaustive sur des villes en Allemagne du sud de Helmut Glück, Mark Häberlein, Konrad Schröder (dir.), *Mehrsprachigkeit in der frühen Neuzeit. Die Reichsstädte Nürnberg und Augsburg vom 15. bis ins frühe 19. Jahrhundert*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2013. L'historiographie sur la didactique des langues étant trop vaste, nous renvoyons ici à Jean-Antoine Caravolas, *Histoire de la didactique des langues*, op. cit. Quant à l'histoire des sociabilités culturelles et savantes urbaines, voir les travaux classiques de Daniel Roche et de Robert Darnton, et plus récemment d'Antoine Liliti, de Stéphane van Damme ainsi que la synthèse de Bruno Belhoste, *Paris savant. Parcours et rencontres au temps des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2011.

modernes qui se déploie au sein d'un espace public urbain en voie de reconfiguration. Associer les espaces scolaire, domestique et para-scolaire autour de l'objet langues, objet secondaire par rapport au canon disciplinaire du temps, permet de réfléchir sur les modalités dispersées de la constitution, dynamique, de lieux de savoir urbains.

I. La place marginale des langues modernes au sein des institutions scolaires

Si les langues peuvent faire l'objet d'une transmission réglée, que ce soit « par principes », c'est-à-dire par le recours à la grammaire, ou bien « par la société d'une personne qui [les] possède »⁹, cette transmission ne se fait guère entre les murs d'une école, contrairement à celle des langues anciennes. La grammaire, latine et grecque, est enseignée au sein des collèges depuis la fin du XV^e siècle, où la langue des cours, et théoriquement des conversations, est censée être le latin. Par ailleurs, le Collège royal fondé en 1530 par François I^{er} abrite l'étude des langues anciennes (l'hébreu et l'araméen, le grec, puis l'arabe, le persan et le syriaque) faisant de Paris l'un des centres transnationaux de l'érudition linguistique et de l'orientalisme¹⁰. Un rôle particulier revient à l'École des jeunes de langues créée par Colbert en 1669 et rattachée en 1700 au collège Louis-le-Grand, puisque l'établissement est destiné à former des interprètes, ou drogmans, des langues du Levant (dont le turc, l'arabe, le persan et l'arménien) dans un but de diplomatie politique et économique¹¹.

Or rien de tel ou presque¹² n'existe pour les autres langues dites modernes

9 *L'Avant-Coureur*, 12 décembre 1768, p.788-789, où une «dame anglaise» propose ses services pédagogiques. La méthode de la conversation paraît au XVIII^e siècle particulièrement associée aux femmes, cf. voir Laurence Vanoflen, «La conversation, une pédagogie pour les femmes?», in Isabelle Brouard-Arends, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 183-195.

10 Henry Laurens, «L'orientalisme en France, un parcours historique», in Youssef Courbage, Manfred Kropp (dir.), *Penser l'Orient. Traditions et actualité des orientalismes français et allemand*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2004, p. 103-128. Cf. sur l'érudition linguistique, Fabien Simon, *Sortir de Babel. Une République des Langues en quête d'une «langue universelle» à la Renaissance et à l'âge classique?*, Thèse de doctorat, université Rennes 2, 2011.

11 Cf. Frédéric Hitzel, «École des Jeunes de langues (1669-1783)», in François Pouillon (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM/Karthala, 2008, p.348-349.

12 La question des langues dans les enseignements annexes au collège reste à éclaircir : précepteurs, maîtres particuliers, fréquentation de cours en ville par les écoliers, etc.

ou vivantes, y compris pour le français¹³, avant la fin du XVII^e siècle, tandis qu'ailleurs en Europe des tentatives apparaissent, en Angleterre (Oxford), en Hollande (Groningue) ou dans les pays allemands (Altdorf, Iéna, Göttingen). Seules les académies nobiliaires offrent, pour certaines d'entre elles, un premier lieu scolaire à l'apprentissage des langues, mais d'abord à titre d'art d'agrément, notamment pour l'italien et l'espagnol. C'est dès le début du XVIII^e siècle que les langues modernes entrent dans le curriculum d'établissements scolaires en tant que matière d'enseignement (l'italien, l'allemand, puis l'anglais), tous associés à la formation scolaire des élites. Outre quelques rares collèges comme celui de Guyenne à Bordeaux¹⁴, le principal lieu est l'enseignement militaire : compagnies de cadets, maisons royales à Versailles, puis École royale militaire (fondée en 1751 à Paris) où l'allemand et, pendant une courte période, l'italien sont expressément préférés à l'anglais. Après les réformes engagées en 1776 par le comte de Saint-Germain qui concernent aussi la réorganisation de l'instruction militaire, les langues modernes, y compris l'anglais, semblent bien implantées, sans être prioritaires : on trouve trace d'enseignements de langues dans l'établissement parisien, désormais véritable école supérieure, mais aussi dans les collèges de province transformés en écoles préparatoires, où les boursiers se mêlent à un public noble payant¹⁵. Les pensions et maisons d'éducation privées, qui se multiplient à la périphérie des grandes villes, se placent également dans la logique d'une instruction non domestique et urbaine des élites : les pensions qui n'intègrent pas d'enseignements de langue dans leur plan d'éducation constituent désormais l'exception¹⁶.

13 Cf. André Chervel, *Histoire de l'enseignement du français*, op. cit.

14 Le collège de Guyenne propose, dès la fin du XVII^e siècle, l'apprentissage de l'anglais et du hollandais ; plus tard, plusieurs des collèges qui seront transformés, en 1776, en écoles militaires, intègrent dès avant la réforme, des langues vivantes dans leur curriculum. Voir Laurence Brockliss, *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries. A Cultural History*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 111 sq. ; ainsi que Dominique Julia, « Une réforme impossible. Le changement du cursus dans la France du XVIII^e siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°47-48, 1983, p. 56-76.

15 Wilhelm Frijhoff, Dominique Julia, « Les grands pensionnats de l'Ancien Régime à la Restauration. La permanence d'une structure éducative », *Annales historiques de la Révolution française*, n°53, 1981, p. 153-198 ; sur les langues dans l'éducation des élites (militaires), cf. Ulrike Krampl, « Fremde Sprachen, Adelserziehung und Bildungsmarkt im Frankreich der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts », in Helmut Glück, Mark Häberlein (dir.), *Militär und Mehrsprachigkeit im neuzeitlichen Europa*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2014, p. 97-112.

16 Philippe Marchand, « Un modèle éducatif original à la veille de la Révolution. Les maisons d'éducation particulière », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°22, 1975, p. 549-567 (sur le Nord) ; Marcel Grandière, « L'éducation en France à la fin du XVIII^e siècle. Quelques aspects d'un nouveau cadre éducatif, les "maisons d'éducation", 1760-1790 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*,

Si l'offre, payante sauf pour une partie du public des écoles militaires, est désormais plus fournie, la consommation des enseignements de langue demeure sans doute fort variable. En dépit d'un discours quasi unanime qui, depuis les années 1760, insiste sur l'importance des langues au sein d'un enseignement réformé, institutionnel ou privé, de La Chalotais à Madame de Genlis¹⁷, son intégration dans le cursus scolaire, certes toujours restreint, se fait attendre jusque dans les années 1830¹⁸.

Afin de comprendre la complexité des voies de la transmission des savoirs linguistiques, savants et pratiques, il convient ainsi de dissocier scolarisation et institution scolaire. L'essentiel du commerce des langues se situe en effet ailleurs, hors école, opérant des distinctions sociales, spatiales et genrées multiformes¹⁹ : que ce soit au sein de la maison, y compris sous forme d'autodidaxie dont le marché du livre constitue une trace parlante²⁰, ou au sein de sociabilités urbaines, domestiques ou publiques, qui informent l'espace culturel et commercial de la ville. Dans tous les cas de figure, il s'agit d'un apprentissage réglé puisque, même en l'absence de recours à la grammaire et/ou à un maître, le but explicite des différents arrangements demeure la transmission de la langue.

n°33, 1986, p. 440-462; Dominique Julia, «L'éducation des négociants français au XVIII^e siècle», in Franco Angiolini, Daniel Roche (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 215-256.

- 17 La position de Rousseau est plus complexe répondant à sa philosophie du langage : l'apprentissage de langues étrangères ne doit débiter qu'à l'âge de quinze ans environ, lorsque la langue maternelle est bien acquise.
- 18 En 1829, sont instituées des chaires d'anglais et d'allemand dans les collèges royaux pour un enseignement de langues qui ne sera pas obligatoire avant 1838.
- 19 La même chose est vraie pour le XIX^e siècle, l'enseignement scolaire ne remplaçant pas les pratiques extra-scolaires, cf. Marie-Pierre Pouly, «La différenciation sociale de l'apprentissage de la langue anglaise en France au XIX^e siècle», *Histoire de l'éducation*, n°133, 2012, p. 5-41. Pour la question de l'enseignement féminin, cf. Rebecca Rogers, «Les femmes et l'enseignement des langues vivantes : éléments pour une histoire à écrire», *Études de linguistique appliquée*, 2006, p. 135-149.
- 20 Konrad Schröder, «Die Traditionen des Sprachunterrichts im Europa des 17. und 18. Jahrhunderts», in Sylvain Auroux *et al.* (dir.), *Histoire des sciences du langage...*, *op. cit.*, p. 734-741, parle de plus de 15 000 volumes (titres et éditions) pour l'Europe moderne; plusieurs répertoires existent pour l'Italie et l'Allemagne.

II. Espaces et modalités de transmission domestiques : service, troc, sociabilités privées

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'espace public et l'espace domestique demeurent largement imbriqués ce dont témoignent les rapports économiques et sociaux au sein de la maisonnée. L'apprentissage des langues se fait autant par le recours à un personnel domestique qu'à des sociabilités qui se déploient dans des lieux non publics.

1. Services linguistiques : domestiques enseignants de langue

Le recours traditionnel à un maître de langue puis à une gouvernante pour l'instruction des élites est monnaie courante depuis le XVII^e siècle, bien que les modalités précises demeurent peu connues. Le statut et les qualifications de ces personnages varient, précepteur, instituteur, maître de langue et, pour les filles, gouvernante²¹. La progressive scolarisation des élites esquissée à cette période renforce probablement le phénomène qui en même temps semble s'élargir socialement, que ce soit au sein de la maison, en tant que complément au collège ou en voyage²². Or, la demande d'instruction ne semble pas coïncider avec l'offre scolaire d'autant qu'une partie des élites sociales garde une certaine réserve vis-à-vis du cadre institutionnel et préfère un dispositif au sein duquel l'autorité paternelle est assurée. L'importance croissante des langues dans l'éducation des élites de naissance et d'argent valorise ainsi ce « talent » particulier qu'est la connaissance des langues vivantes, qualification avant la lettre que possèdent nombre d'hommes et de femmes de peu de fortune, de naissance modeste ou bien issus de la noblesse désargentée. Nombreuses sont

21 Cf. le classique Jean-Pierre Gutton, *Serviteurs et domestiques dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981, et Cissie Fairchilds, *Domestic enemies. Servants and their masters in Old Regime France*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1984.

22 Des éléments pour la première moitié du XVIII^e siècle, chez Andrea Bruschi, « Dei pedagoghi a servizio delle élites europee. I maestri d'italiano e di francese nella Francia del Sei e Settecento », *Annali di storia dell'educazione e delle istituzioni scolastiche*, n°20, 2013, p. 123-132. Sur le précepteur, cf. Daniel Roche, « Le précepteur dans la noblesse française. Instituteur privilégié ou domestique? », *Problèmes d'histoire de l'éducation, Collection de l'École française de Rome*, n° 104, 1988, p. 13-36; Dominique Julia, « L'enfance... », art. cit., p. 72 sq.; Ludwig Fertig, *Die Hofmeister. Ein Beitrag zur Geschichte des Lehrstandes und der bürgerlichen Intelligenz*, Stuttgart, Metzler, 1979. Sur la gouvernante comme enseignante de langue, cf. Elisabet Hammar, « La Française ». *Mille et une façons d'apprendre le français en Suède avant 1807*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1992, et Irene Hardach-Pinke, *Die Gouvernante. Geschichte eines Frauenberufs*, Francfort/New York, Campus, 1993.

les annonces d'hommes et de femmes de langue maternelle non française ou bien polyglottes qui proposent de « faire l'éducation » de fils et de filles de famille. Cette tâche implique d'ailleurs la maîtrise d'autres connaissances, histoire, géographie, blason, et les travaux d'aiguille pour les élèves féminins. D'autres offrent leurs services en tant qu'hommes ou femmes de compagnie pour faire la lecture et la conversation en langue étrangère, comme accompagnateurs et interprètes pendant un voyage et le plus souvent comme domestiques à tout faire – dont des leçons de langue. Ainsi ce jeune homme en janvier 1782 :

« Un jeune homme d'une taille & d'une figure avantageuses, qui a fait ses études & qui a de bons répondans, parlant bien l'Italien, dont il est en état de donner des leçons, & sachant aussi coëffer, raser, panser un cheval, mener un cabriolet, courir la poste & faire une cuisine bourgeoise, [voudroit être] placé, même pour voyager. S'adresser par écrit, à M. l'Abbé *Curioni*, Profess. de Langue Ital. quai de Gèvres, chez un Apothicaire »²³.

Parfois, les demandes sont plus spécifiques. Les milieux militaires font preuve d'un certain penchant pour la langue allemande sans doute lié à la montée de la puissance militaire prussienne depuis la fin du XVII^e siècle puis, dans les années 1760, à la réception de l'*Aufklärung* allemande, notamment du théâtre. On demande des précepteurs, mais aussi des palefreniers et des jardiniers germanophones et on engage des domestiques allemands à l'École militaire parisienne²⁴. Pour les officiers français, la langue peut servir de moyen de distinction et sans doute aussi d'outil stratégique en cas de détention de guerre chez l'ennemi²⁵.

Au sein de la maison, la naissance, le sexe et l'âge interviennent pour définir la place de chacun et de chacune et y inscrivent de manière très nuancée le

23 *Affiches*, 17 janvier 1782, p. 133. Membre d'académies italiennes et de l'Académie patriotique bretonne, auteur de manuels d'italien (dont un « pour dames ») et d'anglais, l'abbé Antonio Curioni propose, à partir de 1780, des cours publics, des cours gratuits et des leçons particulières d'italien (langue, poésie, prose); après un séjour de plus de deux ans à Londres, où il publie un manuel en italien, il associe l'anglais à son offre pédagogique en 1789; dès 1782, il intègre le Musée de Monsieur (de Pilâtre de Rozier) rue Sainte-Avoie où ses cours sont dispensés « en faveur des deux sexes »; pendant quelques mois fin 1781, début 1782, il se dit « gentilhomme d'honneur du cardinal Albani », et dédie sa traduction de la *Morale di Moïse ad uso de principiante nella lingua italiana, opera in idioma francese del sign. Visconte de Toustain*, Parigi, Palazzo Reale, 1785, aux comtes de Juigné, auprès desquels il œuvre peut-être comme précepteur ou maître de langue.

24 Marie Jacob, « L'École royale militaire, un modèle selon l'*Encyclopédie*? », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°43, 2008, p. 105-126.

25 Contrairement à ce qui est souvent affirmé, il est peu probable que les officiers étaient censés savoir communiquer avec les populations civiles lors des campagnes militaires (même si cela a dû se produire), d'autant que les tâches de médiation étaient dévolues à des subordonnés militaires ou bien des domestiques (civils) accompagnant leurs maîtres officiers.

talent linguistique si prisé. La position de domestique, attaché personnellement à ses maîtres, se confond avec celle de serviteur, qui rend un service contre rémunération²⁶. Elle peut être occupée par des roturiers, des nobles et des ecclésiastiques, par des hommes et des femmes, et par des enfants²⁷. Cette distribution rappelle que «servir» demeure, au XVIII^e siècle, une notion structurante de l'organisation socio-politique. Or, si le capital culturel spécifique des domestiques polyglottes est ainsi supérieur à celui de leurs disciples – et peut-être aussi à celui des parents de ceux-ci –, leur rang social est généralement inférieur, ce qui donne lieu à un rapport entre maîtres et serviteurs que l'on pourrait caractériser d'asymétrie croisée. Il en résulte une ambiguïté de la relation entre maître/maîtresse et domestique polyglotte, relation ambiguë où se croisent naissance et argent, argent et talent, naissance et genre, et qui structure la vie domestique de nombreuses maisons. Elle apparaît sous de multiples facettes dans les demandes d'emploi :

«Une dame Angl. bien née [désireroit] être placée dans une maison honnête, où elle apprendroit sa langue à de jeunes personnes, s'il y en avoit : elle ne demande que d'être nourrie & de jouir du plaisir de la société [...]»²⁸.

Le «plaisir de la société» évoqué par la dame anglaise souhaitant se dispenser des frais de nourriture possède d'abord une fonction rhétorique qui lui permet de se situer, grâce à ses compétences culturelle et pédagogique, dans un milieu social à la hauteur de sa naissance tout en compensant sa précarité financière. Elle propose d'enseigner pour être nourrie, propose donc de payer en nature le repas et la société.

2. Commerce sociable et commerce des langues

Or le plaisir de la société renvoie également aux sociabilités particulières domestiques et à la complexité des formes de «co-résidence» (Peter Laslett) pratiquées dans l'Europe moderne; ce serait ici une forme temporaire et commercialisée. Si les élites sociales, chez lesquelles des obligations réciproques se mêlent

26 Cf. Jean-Pierre Gutton, *Domestiques et serviteurs...*, *op. cit.*

27 De rares annonces évoquent la pratique de l'échange d'enfants, phénomène peu étudié bien que courant jusqu'au XIX^e siècle au moins, notamment dans la noblesse, dans les milieux paysans des frontières linguistiques et, de manière générale, en tant qu'étape de formation des négociants. Cf. *Affiches*, 4 novembre 1786, n°308, p. 2908-2909, où l'on recherche, pour venir à Londres, une «petite fille d'environ dix ans [...] qui parlât bien François, pour tenir compagnie à une petite demoiselle Angloise, & lui parler toujours cette langue [...]».

28 *Affiches*, 28 août 1784, p.2276.

aux nécessités économiques et sociales, sont habituées à l'accueil dans leurs résidences en ville ou en province d'un membre de la famille élargie ou d'une famille alliée, la pratique de se «mettre en pension» chez un particulier, largement répandue en milieu urbain, répond à des critères d'abord mercantiles la rapprochant de la location.

La «pension» désigne d'abord l'établissement associé au collège (pensionnat) ou bien l'accueil privé, collectif ou particulier, des écoliers des collèges²⁹. Il existe pour eux à Paris des pensions privées de différentes tailles, peu nombreuses, sans doute, pour les langues étrangères, car là s'apprend d'abord le «bon» français de la capitale. Il en est quelques exemples, toutefois, où l'on parle, outre le français, l'anglais ou l'allemand³⁰ et parfois même les trois. En 1787, on propose ainsi de

«prendre dans une maison distinguée, où l'on parle Allem. Franç. & Angl. 3 ou 4 PENSIONNAIRES. S'adresser à MM. *Vogt freres, Avoc. & Secrét.-Interprète du Roi, rue S. Denis, n°381*»³¹.

Mais le partage du logement et de la table concerne plus encore les adultes – lesquels peuvent exprimer des exigences spécifiques : on préfère ainsi se loger «dans une maison où il y eût une société agréable»³², pour la conversation, pratiquée, ne l'oublions pas, comme une méthode d'apprentissage des

29 Cf. Boris Noguès, «L'encadrement pédagogique et disciplinaire dans les collèges d'humanités en France du XVI^e au XVIII^e siècle», *Paedagogica historica. International Journal of History of Education*, vol. 47, n°3, 2011, p. 243-262; *Idem*, «Sous-maitres et préfets de chambre dans les pensionnats d'Ancien Régime. Fonction clé et personnel auxiliaire», *Carrefours de l'éducation*, n°35, 1, 2013, p. 17-34.

30 Chez (Charles-François?) Lebrun, la conversation peut se faire en anglais et en français, y compris avec son fils qui réside chez lui, *Affiches*, 6 janvier 1789, n°6, p. 53; ou chez Georg-Adam Junker, qui vante le «commerce suivi avec toute une famille qui parle purement cette langue», *L'Avant-Coureur*, 30 août 1773, n°35, p. 557-558; médiateur culturel prolifique bien connu mais dont l'ensemble de la production a été peu étudié, Junker (1716-1805), né à Hanau, a fait des études aux universités de Halle, Iéna et Göttingen (doctorat), où il a aussi été précepteur, dirige le collège de sa ville natale (1746-1751) et y enseigne à un public militaire français qui y est cantonné; en France, il enseigne d'abord l'allemand à l'École royale militaire de Paris entre 1762 et au moins 1769, puis dans les années 1780, le droit public dans le même établissement réformé avant d'achever sa carrière institutionnelle en 1793 à l'école normale de Seine-et-Marne à Fontainebleau; il rédige un manuel intitulé *Leçons de droit public* (2 vol., 1786) et des manuels et livres de lecture à destination de l'École militaire, édite un traité allemand de l'art de la guerre, et publie des traductions littéraires (poésie, théâtre) qu'il poursuit dans les années 1780, se disant de 1777 à 1783, «pensionnaire du roy & censeur royal». Enfin, il propose des cours de «grammaire allemande» puis en plus de «science politique» en ville de 1770 à 1785. Sur les livres pédagogiques et la biographie de Junker, cf. Emmanuelle Chapron, «Enseigner l'allemand par les livres : Strasbourg et la librairie pédagogique au XVIII^e siècle», *Histoire et civilisation du livre*, t. 101, 2015, à paraître.

31 *Affiches*, 10 novembre 1787, p. 3084.

32 *Affiches*, 19 décembre 1783, p. 3129.

langues étrangères à part entière; considérée par les contemporains comme particulièrement adaptée aux femmes, elle semble cependant avoir été pratique courante dans des milieux masculins et mixtes³³. À Paris, il s'agit surtout de l'anglais et de l'allemand :

« Des personnes honnêtes qui voient très-bonne compagnie & chez qui on parle plus. langues, voudroient prendre en PENSION quelqu'un de condition, françois ou étranger, à qui elles céderoient un Appartement de 4 Pieces au 1r meublé, dans le voisinage du boulev. & de l'Opéra. S'adresser [...]»³⁴.

Si nous sommes là dans un arrangement familial aux élites, la mise en pension peut avoir un but pédagogique plus clairement affiché :

« Un jeune homme de province, qui se dispose à passer incessamment en Angleterre, desireroit se mettre en PENSION chez quelqu'un qui pût lui enseigner l'Anglois. S'adresser [...]»³⁵.

La motivation pédagogique peut donc se formuler de manière explicite, comme celle d'améliorer son français ou celle d'acquérir une langue étrangère. Si ce cas de figure implique une rétribution monétaire, que ce soit pour la table seulement, ou la table et le logement, le troc existe. Le talent linguistique peut servir de moyen de paiement, contre table et logement :

« Un Gentilhomme Anglois, attaché à l'Université d'Oxford, & versé dans la Littérature Angloise, Grecque & Latine, devant demeurer 6 mois à Paris, voudroit passer chez QUELQU'UN d'honnête, à qui ses talens pussent être utiles : il ne demanderoit que la table & le logement. S'adresser [...]»³⁶.

Mais un talent peut aussi s'échanger contre un autre, et on quitte alors la logique de la mise en pension. Tout s'échange, à ce qu'il semble, que ce soit le jeu du clavecin, les connaissances en architecture ou en mathématiques et bien d'autres encore, dont les langues :

« Un particulier voudroit trouver quelqu'un qui, sachant l'ANGLOIS, voulût le lui apprendre : il lui enseigneroit en échange les élémens de la Géométrie. S'adresser [...]»³⁷.

ou bien, une langue contre une autre, formule connue aujourd'hui sous l'appellation de « tandem » :

33 Cf. Laurence Vanoflen, « La conversation... », art. cit.

34 *Affiches*, 1^{er} décembre 1781, p. 2765.

35 *Affiches*, 4 octobre 1783, p. 2393.

36 *Affiches*, 11 décembre 1784, p. 3287-3288.

37 *Affiches*, 9 juillet 1782, p. 1589.

« Un jeune homme bien né, qui sait les principes de la LANGUE ANGLOISE, [voudrait] trouver un Anglois à qui il apprendroit la LANGUE FRANÇOISE, à condition que celui-ci lui enseigneroit la prononciation de la sienne. S'adresser [...] »³⁸.

Socialement sans doute plus diversifié que le cadre scolaire ou le recours au préceptorat, l'échange de talents représente plus qu'une pratique informelle puisque l'apprentissage de la langue est l'objet même de la démarche. Il s'agit plutôt du volet domestique d'un vaste commerce des langues qui se déploie dans la grande ville du XVIII^e siècle et qui, à travers sa médiatisation, réunit dans un même espace éducatif sociabilités particulières et sociabilités publiques. C'est dans ce contexte en effet qu'il convient de placer la multiplication des cours de langue dispensés en ville qui suggère une véritable scolarisation « hors les murs » des talents linguistiques.

III. Une scolarisation « hors les murs » : cours publics et écoles de langue

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, on voit émerger un phénomène particulier d'enseignement hors les murs : les cours publics³⁹. Le phénomène est à la fois connu et peu étudié de façon systématique et apparaît comme clairement associé à l'économie culturelle des grandes villes. En partie gratuits, notamment lorsqu'ils sont dispensés par des établissements officiels, les cours publics sont consacrés aux savoirs considérés comme nouveaux, qui ne trouvent pas leur place à l'université ou bien qui prolongent des enseignements proposés par les lieux du savoir privilégiés, université, académie, Collège Royal ou encore Jardin du roi. Majoritairement, ils sont tributaires d'une initiative particulière et payants. Fait remarquable, les langues modernes participent de ce même mouvement « plus général de publicisation »⁴⁰, constituant selon les années, 20 à

38 *Affiches*, 1^{er} juillet 1781, n° 182.

39 Bruno Belhoste, « Un espace public d'enseignement aux marges de l'université. Les cours publics à Paris à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle », in Thierry Amalou, Boris Noguès (dir.), *Les universités dans la ville, XVI^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 217-236; Reed Benhamou, « Cours publics. Elective education in the eighteenth century », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 241, 1986, p. 365-376. Sur la chimie, cf. Christine Lehman, « Les multiples facettes des cours de chimie en France au milieu du XVIII^e siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 130, 2011, p. 31-56.

40 Bruno Belhoste, « Un espace public... », art. cit., p. 220; par ailleurs, il convient de distinguer entre cours associés à des établissements officiels, le plus souvent gratuits, et des initiatives particulières, généralement payantes.

30% de l'offre annoncée dans les *Affiches* et le *Journal de Paris*⁴¹. À l'exception de quelques « conférences publiques », ces cours de langues sont payants et ne peuvent se rattacher à aucune institution officielle⁴². Les langues enseignées se répartissent comme suit (sur 422 cours proposés par 273 hommes et femmes) :

Langues	Nb de cours	%
Anglais	122	29 %
Italien	98	23,20 %
Allemand	70	16,60 %
Espagnol (dont 1 espagnol/portugais)	27	6,40 %
Hollandais/Flamand	5	1,20 %
Russe/« Esclavon »	3	0,70 %
Autres ^a	5	1,20 %
Français et Français pour étrangers ^b	61	14,40 %
Langues anciennes ^c	26	6,10 %
Non renseigné	5	1,20 %
Total	422	100 %

a. Une personne peut proposer des cours de plusieurs langues. Sources : *Affiches*, annonces et avis divers (Paris, 1751-1790), *Journal de Paris* (1777-1790), *L'Avant-coureur* (1760-1773).

b. Autres : basque (1), « orientales » (2), « Nord » (1), « Midi » (1).

c. Ne sont ici comptés les cours de français que lorsqu'ils sont associés à un cours de langue étrangère : français (44), français pour étrangers (14), français pour Anglais (2), français pour Allemands (1).

Cours de langues à Paris (1751-1790)⁴³

Parmi les langues proposées – un maître pouvant enseigner plusieurs langues – dominant, avec près de 70 %, l'anglais, l'italien et l'allemand⁴⁴, désormais l'espagnol, langue préférée du Grand Siècle, et le hollandais; d'autres langues font des apparitions ponctuelles, le russe, le basque ou encore « plusieurs

41 Bruno Belhoste, « Un espace public... », art. cit., p. 224, relève dans le *Journal de Paris*, 26% pour la période 1777-1786.

42 Pour un premier aperçu, cf. Alexander Sokalski, « Grammars and grottos. Language learning and language teaching in pre-Revolutionary Paris, 1770-1789 », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n°278, 1990, p. 375-398.

43 Ne sont ici comptés les cours de langues anciennes que lorsqu'ils sont associés à un cours de langue étrangère : latin (21), grec (4), hébraïque (1).

44 Sur l'enseignement de l'allemand en France, cf. Helmut Glück, *Deutsch als Fremdsprache in Europa. Vom Mittelalter bis zur Barockzeit*, Berlin/New York, De Gruyter, 2002, ainsi que *Idem*, *Die Fremdsprache Deutsch im Zeitalter von Aufklärung, Klassik und Romantik*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2013.

langues orientales»⁴⁵. Si dans certains cas, des langues anciennes (latin, grec, «hébraïque») peuvent être associées aux cours de langues étrangères, la plupart du temps, elles donnent lieu à des enseignements spécifiques qui ne sont pas pris en compte ici. À cela s'ajoute l'offre de cours de français, sans association avec une langue étrangère, notamment d'orthographe ou encore de rhétorique et de belles-lettres. Certains d'entre eux s'adressent expressément à un public non francophone ou bien, comme le dit parmi d'autres le maître de français M. de Villencour en 1775, «tant aux Etrangers qu'aux Provinciaux»⁴⁶; ainsi s'explique sans doute la part non négligeable (14 %) des cours de français dispensés par des maîtres (francophones) de langues étrangères.

1. Des «entrepreneurs pédagogiques»

Contrairement aux précepteurs et gouvernantes, qui se trouvent dans un rapport de dépendance ambigu vis-à-vis de leurs maîtres, contrairement aussi aux professeurs actifs au sein d'institutions scolaires, par exemple dans les écoles militaires, ces hommes et ces quelques femmes offrant des cours de langue au sein du marché éducatif agissent à leur propre compte. Ils se présentent dans leurs annonces comme de véritables «entrepreneurs pédagogiques»⁴⁷ qui conçoivent et commercialisent un produit, en l'occurrence le cours de langue, à destination d'une clientèle urbaine soucieuse de distinction culturelle et sociale. Ils ne sont pas constitués en communautés et diffèrent en cela des écrivains publics⁴⁸ ou des maîtres d'école et de pension qui proposent également des cours de latin, grec et français en ville. Quant aux maîtres et maîtresses de langues étrangères, nous sommes là dans le domaine du «commerce libre»⁴⁹ dont les modalités de fonctionnement et d'autorisation devront être précisées.

45 Ainsi un certain sieur Gueldre dans *L'Avant-Coureur*, 4 mai 1761, «Sciences», p.278.

46 *Affiches de Province*, 29 novembre 1775, p. 191.

47 Terme employé en analogie avec Laurence Brockliss, Colin Jones, *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997, chap.X : «Medical Entrepreneurialism in the Enlightenment», p. 643-658, tandis que l'historien de l'éducation allemand Heinrich Bosse, «Der Lehr- und Lernmarkt des Ancien Régime», in *Idem, Bildungsrevolution 1770-1830*, textes réunis par Nacim Ghanbari, Heidelberg, Winter, 2013, p. 15-46, p. 41, utilise le terme de «Erziehungsunternehmer».

48 Cf. Christine Métayer, *Au tombeau des secrets. Les écrivains publics du Paris populaire. Cimetière des Innocents, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2000.

49 Cf. Helmut Glück, Mark Häberlein, Konrad Schröder (dir.), *Mehrsprachigkeit... op. cit.*, p. 137, évoquent pour l'Allemagne du sud un *freies Gewerbe*, un commerce libre, réglé par le corps de ville, par l'université ou par des privilèges octroyés par d'autres instances; cf. aussi les chap. 4.2.3. et 4.2.4.

Comment caractériser en quelques mots ce dispositif pédagogique, son fonctionnement et sa sociologie? L'offre – ou du moins son annonce – semble se structurer; toutefois, une diversité certaine demeure, qui sans doute se révélerait plus grande encore s'il était possible de connaître le déroulement des cours. La diversité tient d'abord, ne l'oublions pas, à l'incertitude des standards linguistiques, l'absence de cursus établis, la variété des profils sociologiques et culturels de ceux et celles qui dispensent les cours, enfin à la demande et aux attentes concrètes du public. La sociologie des enseignants peut être caractérisée par deux observations principales.

D'abord, l'activité, sans surprise, est essentiellement masculine. Au cours d'une quarantaine d'années, de 1751 à 1790, ont été relevés 250 hommes et 23 femmes qui proposent explicitement d'enseigner une langue moderne; parmi eux, 161 hommes et neuf femmes affichent leur nom, tandis que 89 hommes et 14 femmes préfèrent ne pas révéler leur patronyme. Nous sommes là à mi-chemin entre les cours publics et une éducation domestique assurée par des maîtres particuliers, des précepteurs et gouvernantes, qui font paraître d'innombrables annonces. La présence des femmes, gouvernantes ou dames de compagnie, y est sensiblement plus importante que parmi les annonces de cours, même si elles restent moins nombreuses que les hommes⁵⁰. Le déséquilibre traduit le rapport sexué au monde du travail, à l'éducation, à la mobilité au sein du royaume et à travers l'Europe, mais aussi à l'espace public médiatique (présence dans les annonces) et matériel (présence autonome des femmes dans la ville), qui n'accorde pas aux hommes et aux femmes la même marge d'action, ni la même visibilité; les femmes sont donc probablement sous-représentées dans ce corpus.

En termes culturels, il s'agit exclusivement de personnes lettrées, voire de gens de lettres, avec quelques rares secrétaires-interprètes du roi; la strate sociale concernée est donc culturellement étroite et matériellement modeste sans être uniforme pour autant: si l'on y trouve des ecclésiastiques, la catégorie noble est absente alors qu'elle apparaît parmi les domestiques enseignants de

50 Selon la synthèse de Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Belin, 2003, p. 124-125, à Lyon à la fin de l'Ancien Régime, près de 80% des domestiques étaient des femmes, à Paris probablement autant (7 à 15% de la population urbaine française). Cette situation ne se traduit pas dans les annonces, cf. l'exemple juillet-septembre 1784 des *Affiches*: parmi les 302 personnes offrant leurs services, figurent 213 hommes (dont 80 indiquent connaître le latin), 65 femmes et 27 couples; sont en revanche recherchées 104 personnes, dont 6 avec des connaissances de latin, 59 hommes, 34 femmes et 5 couples. La situation des domestiques connaissant des langues est semblable: 35 offraient des services polyglottes, dont 25 hommes et 8 femmes; parmi les sept demandes de domestiques, seules deux femmes (des gouvernantes) apparaissent.

langues. Originaires de pays étrangers, certains – le nombre exact est impossible à établir⁵¹ – enseignent leur langue maternelle, seule ou en l’associant à d’autres langues. Une bonne partie appartient à cette bohème littéraire qu’a révélée Robert Darnton, où occupations et protections de toutes sortes (enseignement, éducation particulière, traduction, écriture, copie, accompagnement de voyage, lecteur, secrétaire, publication, etc.) alternent plus ou moins allègrement :

« Un François âgé d’environ 36 ans & élevé en Italie, offre de donner des leçons sur la LANGUE ITALIENNE, qu’il sait comme la sienne propre : il pourroit aussi servir d’Interprète à quelqu’un qui voudroit faire un voyage d’Italie. S’adresser [...] »⁵².

S’en démarquent toutefois ceux qui indiquent leur nom, voire affichent leur notoriété publique. Certains jouent un rôle réel au sein de la République des lettres, même si leurs occupations demeurent souvent multiples. Ils présentent l’enseignement des langues de manière professionnelle et publient parfois des méthodes et dictionnaires. Si, en 1786, le sieur John Dale se contente, comme la grande majorité des annonceurs, d’un avis sommaire au point d’oublier d’indiquer son adresse (ce qu’il répare toutefois par une nouvelle annonce un mois plus tard)⁵³, le haut du pavé est représenté par quelqu’un comme l’abbé Perravel de Saint-Beron, qui dispense aussi un cours d’« Histoire sacrée & profane, de Géographie Naturelle, Astronomique & Politique », et développe un plan d’instruction complet dont le *Journal de Trévoux* rend compte en novembre 1767. La combinaison de plusieurs objets de savoir rappelle la polyvalence de ce personnage « mi-domestique, mi-intellectuel »⁵⁴ qu’est le précepteur et souligne à sa façon le rôle structurant qu’occupe l’enseignement domestique dans l’histoire de l’éducation. Les langues sont enseignées non seulement « par principes » mais selon les grammaires en vogue :

« COURS DE BELLES-LETTRES

M. l’abbé de Perravel de Saint-Beron, déjà très-avantageusement connu du public par le succès de ses Cours précédens, recommencera le 27 du courant, de six heures à 8 heures du soir, l’ouverture de ses deux Cours de langue Italienne & de langue Française : le premier par une méthode de son invention,

51 Les annonceurs ne précisent que rarement leur « nation », la plupart se contentant d’indiquer la compétence linguistique.

52 *Affiches*, 22 juillet 1780, p. 1662.

53 *Affiches*, 25 février 1786, p. 510.

54 Cf. Daniel Roche, *Les républicains des Lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 333.

& qui n'est propre qu'à lui seul; méthode aussi courte que lumineuse, claire & facile : l'autre en suivant celle de MM. Girard & Dumarsais, dans laquelle on ne s'attache qu'à suivre le fil de la nature, & qu'à consulter le système de l'usage. Le 28, à la même heure, il fera l'ouverture de ses deux autres Cours d'Histoire universelle, & de Géographie naturelle, astronomique & politique; prix 18 liv. chez lui pour chaque Cours, au mois de 12 leçons, de 36 en ville.

Les amateurs de ces sciences sont priés de se faire incessamment inscrire; il est logé dans la nouvelle Halle, entre la rue Merciere & celle de Sartine, au numéro 54, à deux entre sols sur le devant. On le trouve tous les matins chez lui, jusqu'à onze heures, au plus tard»⁵⁵.

2. L'offre pédagogique et ses publics

L'annonce de l'abbé traduit la tendance, favorisée par le support médiatique même, d'une certaine normalisation de l'offre; un effet médiatique semblable s'exerce probablement par l'intitulé *Maître toscan*, *Maître anglais*, etc. récurrent pour désigner un manuel de langue. En ce sens, la présentation de l'offre fait émerger quelques figures marquantes, par leur prestige mais aussi leur présence dans la presse, tous n'usant pas nécessairement des moyens de publicité à leur disposition. Si la structuration de l'offre ne couvre pas l'intégralité du champ de l'enseignement des langues, elle semble avoir déployé une force d'entraînement sur des personnages moins brillants :

«M. Kern, Allemand, ouvre auj. un Cours de *Langue Allemande*, qu'il continuera tous les lundis, mercredis & vendredis, pendant six mois. Il donnera chez lui & en ville des Leçons particulières. On le trouve tous les matins. S'adresser rue Percée, maison de M. Gérard, Tapissier, Quartier S. André»⁵⁶.

On peut avancer que le cours de langue standard a lieu trois à quatre fois par semaine, un jour sur deux (soit lundi, mercredi, vendredi, soit mardi, jeudi, samedi), le plus souvent d'une durée de trois mois, parfois de quatre ou de six, sans pour autant suivre le calendrier des institutions privilégiées (université et cours publics qui y sont associés). Les séances durent entre une heure et demie et deux heures, le plus souvent pendant la journée et il est demandé aux clients de se faire inscrire auparavant auprès du maître, qui indique adresse et horaires de présence. Autre élément important qui tend à distinguer

55 *L'Avant-Coureur* 23 octobre 1769, «Nouvelles littéraires», p. 687-688.

56 *Journal de Paris*, 19 mars 1781, p. 312. Il est possible que cet annonceur soit identique à F[ritz?] Kern, professeur d'allemand de l'École royale militaire de Sorèze en 1789 et pendant la Révolution (et où est né son fils Regulus-Henri-Jean-Baptiste, en 1783), auteur d'une *Nouvelle grammaire allemande*, à Basle, de l'Imprimerie de J. J. Tourneisen, 1789, dédiée aux élèves de l'école.

cette formule de l'instruction directement orchestrée par la famille, les cours, qu'ils soient appelés publics ou non, s'adressent toujours à des collectifs, qui se réunissent généralement chez l'enseignant, parfois chez l'élève; les élèves peuvent être jeunes, des enfants, mais probablement s'agit-il surtout d'adultes, d'hommes, et dans certains cas spécifiés, de femmes.

S'il est difficile de déterminer avec précision le public de ces dispositifs pédagogiques, nous pouvons au moins relever celui qui est visé par l'offre. Le programme proposé, s'il est détaillé, permet quelques déductions. Il témoigne avant tout d'une assez grande variété de l'offre : la différence est nette entre un maître qui, parmi d'autres occupations, donne aussi des leçons de sa langue maternelle et un Adrien-Chrétien Friedel, personnage-clé de la réception des lettres allemandes en France, notamment du théâtre dont il est un des principaux traducteurs et éditeurs en langue française⁵⁷. Chez les uns, on lit Milton et Pope⁵⁸ ou bien les classiques de la poésie italienne, « tels que le Dante, Pétrarque, l'Arioste, le Tasse, & Métastase »⁵⁹, tandis que chez d'autres, majoritaires, on se contente de compétences plus pragmatiques, peut-être plus rudimentaires. Certains, peu nombreux, restreignent leur public à ceux qui maîtrisent le latin⁶⁰, donc à des hommes étant généralement passés par le collège. D'aucuns, comme l'Italien Bassi, s'adressent « aux dames », autrement dit aux femmes et à tous ceux qui ne connaissent pas le latin⁶¹, ou bien affichent des cours séparés selon le sexe et l'âge⁶². Quelques rares annonces de la fin des années 1780 proposent expressément des cours mixtes comme le fait l'Italien Rottondo⁶³. Les femmes, seules ou parentes d'un homme, frère ou

57 Adrien-Chrétien Friedel (1753-1786), cf. Alan William Raitt, *A.C. Friedel et «Le nouveau théâtre allemand»*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 1996.

58 *Journal de Paris*, 24 octobre 1780, p. 1206 (sieur Guedon).

59 *Affiches*, 26 novembre 1786, p. 3118 (l'abbé Cajetano di Boldoni).

60 *L'Avant-Coureur*, 24 janvier 1763, p. 50-51 (le sieur Bertola).

61 Cf. sur ce point Dena Goodman, «L'ortographe des dames. Gender and Language in the Old Regime», *French Historical Studies*, vol. 25, n°2, 2002, p. 191-223; Madeleine Reuillon-Blanquet, «Les Grammaires des dames en France et l'apprentissage des langues à la fin du XVIII^e siècle», *Histoire, épistémologie, langage*, n° 16, 2, 1994, p. 55-76.

62 Ainsi (Charles-François?) Lebrun, actif à Paris entre 1782 et 1789 avant d'émigrer à Londres, où il continue d'enseigner le français aux Anglais; à Paris, il propose des cours d'anglais et de français «en faveur des Anglois & des étrangers», cf. *Journal de Paris*, 13 janvier 1783, p. 53, avant d'ouvrir des cours distincts pour dames et pour hommes à partir de janvier 1784, des soirées de conversation dans son cabinet (cf. *Journal de Paris*, 16 janvier 1784, p. 73), ainsi qu'un cours «en particulier pour les enfans de 9 à 12 ans, qui sauront déjà lire & écrire le Franç.», cf. *Affiches*, 11 avril 1789, p. 1040.

63 *Journal de Paris*, 14 mars 1790, feuille suppl. au n°73, non pag.

père, enseignant d'abord aux femmes, même si «Mad. Lupin» propose, sans davantage de précisions, des «leçons de Langue Anglaise, chez elle & en ville»⁶⁴.

Un autre indicateur, le prix des cours, pour lequel aucune évolution dans le temps n'est à relever, fournit quelques renseignements : Friedel ne prend pas moins de 72 livres pour trois mois et se place ainsi à la tête du classement ; un tarif plus fréquent, mais toujours exigeant, se situe entre 36 et 48 livres par trimestre. L'Italien Deodati, défenseur de l'excellence de la langue italienne et en désaccord public sur ce point avec Voltaire⁶⁵, se contente en revanche de 18 livres. Perravel de Saint-Beron, déjà évoqué, demande également 18 livres mais, comme d'autres, le double lorsqu'il se déplace en ville. Beaucoup d'annonces sont laconiques et on peut penser que les tarifs sont soumis à négociation, selon les modalités commerciales du temps.

Certains mettent des salles de cours à la disposition du public. De telles initiatives peuvent naître de véritables écoles de langue, dont au moins sept fonctionnent à Paris entre 1765 et 1790, surtout en fin de période, généralement pendant quelques années. Cela correspond à la durée de vie d'autres sociabilités culturelles qui s'institutionnalisent au même moment, comme les cabinets littéraires et les musées. Le «professeur de Littérature & de Langue Anglaise» Lenoir intitule d'ailleurs son établissement *Cabinet des Anglophiles* (1789) : on y dispense des cours d'anglais, de prononciation anglaise et d'italien en langue anglaise ; le second lundi du mois, il propose aussi des séances littéraires⁶⁶. Retenons deux principales logiques de création. D'une part, ces établissements dédiés sont issus de l'activité d'écrivains publics qui s'associent des services linguistiques, d'abord pour la traduction de titres anciens, mais parfois aussi de langues modernes. En 1777, le «Bureau académique pour la traduction des langues», rue des Viarmes (1772-1786), affirme ainsi avoir engagé des maîtres pour plusieurs langues (italien, espagnol, anglais, allemand, hollandais). D'autre part, des maîtres de langue particuliers institutionnalisent davantage leur activité, seul ou en s'associant avec des confrères comme, dès 1765, dans l'«Académie des langues vivantes» (anglais, allemand, italien)⁶⁷, les «Cours»

64 *Affiches*, 9 mars 1788, p. 964.

65 *Dissertation sur l'excellence de cette Langue, par Mr. Deodati de Tovazzi*, à Paris, chez Bauch, 1761, in-8°, 60 p. ; *Lettre de M. de Voltaire à M. Deodati de Tovazzi, au sujet de sa dissertation sur l'excellence de la langue italienne, avec la réponse de M. Deodati à M. de Voltaire*, s.l., 1761, in-12, 24 p.

66 *Affiches*, 11 juin 1789, n°162 bis, p. 1756.

67 *L'Avant-Coureur*, 16 décembre 1765, «Industrie», p. 780-782 (O'Reilly, Schwartz, Vespasiano).

de grec, latin, italien et français « pour les étrangers » rue du Cimetière Saint-André-des-Arts (1787-1789) ou encore les « Cours » de la rue de la Ferronnerie, au n°5, où le client peut apprendre le latin, l'italien, l'allemand, le français et le celtique. En 1787, une « Société de Professeurs » ouvre des « Cours de Langues Française & Étrangères, d'Histoire, de Géographie & de Mathématiques »⁶⁸ rue Notre-Dame-des-Victoires. Le sieur Bassi se dote dès 1780 d'une salle équipée de matériel pédagogique, à savoir d'une « table représentant les règles de la syntaxe »⁶⁹ de la langue italienne qu'il enseigne. Puis, six ans plus tard, il intervient dans la nouvelle « École des Langues et des Belles-Lettres étrangères » (ou « École des Langues étrangères »), rue neuve des Petits-Champs : on peut y apprendre, avec des « professeurs nationaux », l'italien, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et le français pour les étrangers. Bassi dirige également le programme linguistique du Lycée qui, en 1786, prend la suite du Musée de Monsieur qu'a dirigé Pilâtre de Rozier, décédé en 1785, au Palais-Royal depuis 1784 ; avec trois louis par an, la souscription se situe sensiblement en dessous des tarifs pratiqués par certains maîtres en ville. Comme le Musée de Paris de Court de Gébelin (fondé en 1780), le Lycée propose des enseignements publics payants (quatre louis par cours en 1787) au sein desquels le programme en langues (anglais, allemand, italien) occupe une place non négligeable⁷⁰. Les sociabilités urbaines du savoir, au-delà des lieux savants, intègrent donc pleinement les langues étrangères qui paraissent ainsi comme un objet culturel que le citoyen éclairé mais non savant peut acquérir, voire doit acquérir.

L'offre suggère donc un public lettré, capable de dépenser des sommes parfois élevées, qui est en mesure de suivre des cours pendant la journée mais ne dispose peut-être pas de moyens économiques et sociaux suffisants pour apprendre les langues dans un contexte domestique ; un public sans doute bourgeois au sens culturel et social du terme et non pas nécessairement par naissance⁷¹. Car à de très rares exceptions près, comme probablement le « Bureau acadé-

68 *Journal de Paris*, 7 février 1787, p. 166.

69 *Affiches*, 26 février 1780, p. 452.

70 Sur ces sociabilités culturelles, cf. Michael R. Lynn, « Enlightenment in the Public Sphere. The Musée de Monsieur and Scientific Culture in Late-Eighteenth-Century Paris », *Eighteenth-Century Studies*, n°32, 1999, p. 463-476. Plus généralement, Hervé Guénot, « Musées et lycées parisiens (1780-1830) », *Dix-huitième siècle*, n° 18, 1986, p. 249-267.

71 L'étude des adresses permettrait de dessiner une topographie de cette offre pédagogique spécifique et, le cas échéant, en tirer davantage d'informations sur une possible composition du public : proximité des lieux mondains comme le Palais-Royal, implantation dans le quartier latin ou encore dans les faubourgs cossus de Saint-Germain-des-prés et Saint-Honoré.

mique» ou encore l'Anglais Berry en 1765, qui adapte ses horaires «pour la commodité des Négocians, Marchands & autres personnes qui sont occupées dans le courant de la journée»⁷², le monde du négoce ne semble pas visé. La haute noblesse ne devait pas non plus répondre à ces propositions continuant de préférer l'éducation privée, voire les écoles militaires ou les pensions, prêtes à composer le curriculum «à la volonté des parens»⁷³.

Cet aperçu de l'offre d'apprentissage des langues modernes ne saurait épuiser le sujet mais permet d'esquisser quelques pistes. Au sein de l'espace éducatif parisien de la fin de l'Ancien Régime, on voit ainsi se multiplier et se structurer l'offre d'enseignements linguistiques. Une spécialisation professionnelle de certains maîtres semble se profiler, mais le phénomène ne saurait avoir valeur générale car l'offre, très majoritairement payante, présente des modalités de transmission variées qui impliquent différents types de rapports sociaux et commerciaux. Par ailleurs, l'objet «langues» révèle plus généralement un espace éducatif urbain qui se déploie d'abord hors les murs de l'école. Intégrer dans l'analyse l'économie domestique s'avère capital pour éviter une compréhension tronquée du champ pédagogique à la fois structuré socialement – et peut-être en termes de compétences linguistiques, ce qui reste à démontrer – et sans doute plus mixte en termes sociologiques et de genre que ne le suggère une histoire de l'éducation centrée sur l'étude du cadre scolaire et scripturaire. Les femmes apparaissent davantage dans l'espace professionnel domestique qu'elles partagent toutefois avec un nombre probablement plus grand d'hommes. Les frontières de genre n'obéissent pas exclusivement au partage culturel institué par l'école et, pour les élites, du latin. Les enseignants masculins pouvaient alterner plus facilement les modalités pédagogiques (entrepreneur, domestique, professeur d'un établissement scolaire, échange de talents), mais pour mieux comprendre le phénomène, il faudra, en mobilisant d'autres types de sources, interroger la composition des publics qui y répondent. Il importera aussi de caractériser le contenu et les méthodes employées, de les mettre en regard avec le marché de l'édition, de définir la spécificité parisienne et de préciser chronologiquement l'enquête, en amont et en aval.

Si les langues deviennent ainsi un objet pédagogique, elles continuent de

72 *L'Avant-Coureur*, 4 novembre 1765, «Industrie», p. 686-687.

73 *Affiches*, 24 octobre 1768, p. 887, annonce pour la pension du sieur Duchauffour; pour une vue d'ensemble, cf. Ulrike Krampfl, «Fremde Sprachen...», art. cit.

s'acquérir dans des situations informelles, partie intégrante des trajectoires de vie des uns et des autres. Le voyage sous toutes ses formes nous rappelle que les langues enseignées à Paris au XVIII^e siècle ne concernent qu'un profil social et culturel restreint puisque pour l'essentiel sans doute, la transmission des langues se fait non seulement hors *école*, mais aussi hors *éducation* au sens où l'apprentissage n'est pas visé en tant que tel :

« Un particulier âgé de 45 ans, qui dès sa plus tendre jeunesse, a parcouru toutes les mers, & qui est au fait des différens objets de commerce en pays étrangers, parlant l'Allem. l'Ital. l'Espagnol, le Portugais, l'Angl. les autres Langues du Nord, & 2 des Indes, le Malté & le Malabre, voudroit trouver quelque commerçant ou quelque SEIGNEUR à qui ses talens pussent être utiles, pour tel voyage qu'on voudroit entreprendre, ou pour telle espèce de commerce qu'on voudroit faire. S'adresser à M. *Séguiran*, Proc. rue d'Argenteuil »⁷⁴.

74 *Affiches*, 14 février 1783, p. 370.